

Les moyens humains et matériels à mobiliser pour le S.D.G.C.

La mise en place du S.D.G.C. de l'Aude nécessite dans sa durée sexennale, une planification des moyens. Ils peuvent être d'importance variable selon les dossiers et les chantiers prioritaires à traiter sur une année cynégétique et les six ans à venir.

LES MOYENS HUMAINS :

Création d'une Commission mixte de suivi du S.D.G.C. composée d'Administrateurs et présidée par l'un d'eux, d'un ou plusieurs Personnels de la F.D.C.A. impliqués dans le Schéma.,

Le temps passé au contrôle, aux rapports des phases d'avancement et d'évaluation du Schéma entraînera obligatoirement une consommation d'heures de travail prises sur les activités habituelles sur laquelle il faudra pallier d'une façon ou d'une autre.

LES MOYENS TECHNIQUES :

Ils doivent être appropriés au traitement de l'information recueillie de façon à établir des cartographies, des rapports d'étude (espèces et habitats), des approches précises de massifs concernant leur gestion, des statistiques, des observations méthodiques et scientifiques, des programmations d'organisation ainsi que des bilans.

En fin de durée du S.D.G.C., un rapport écrit et circonstancié est prévu. Il sera fait à partir de l'état des lieux des situations (N°0 à N°6) et des tableaux de bord mis en place.

LES MOYENS MATERIELS :

Ils ont pour objectif d'aborder l'application, le suivi et les propositions faites dans les axes de progrès de façon efficace et rapide. En fait, ils doivent faciliter la tâche des équipes de suivi en terme de productivité.

L'acquisition de matériels de précision, type observation, positionnement, appareil d'écoute, de vision nocturne voire de lecture optique devront faire gagner du temps et de la fiabilité dans la recherche et la présentation des données utilisables.

LES MOYENS FINANCIERS :

Ils doivent être prévus par la Commission Fédérale en terme de probabilité et de conjoncture sur la durée du S.D.G.C..

Tous les ans, un Budget prévisionnel doit être programmé en fonction des chantiers prioritaires proposés par la Commission Fédérale et de ceux en cours de réalisation.

Cette programmation budgétaire doit être planifiée au 1er Novembre et inscrite au Budget général de la F.D.C.A. qui débloquera ou non les moyens financiers.

La création d'un tableau de bord financier est obligatoire pour chaque chantier mis en œuvre et un bilan sera joint en fin de réalisation afin de clore l'exercice.

LES AIDES FINANCIERES EXTERIEURES :

Elles peuvent faire l'objet de demandes et démarches spécifiques sur des domaines d'intérêt faunistique important tels que aménagement de territoire, repeuplement d'espèces, financement de matériel spécialisé pour le comptage, l'observation, etc. prévus dans le S.D.G.C..

La Commission compétente doit rechercher toutes les possibilités d'aide afin d'alléger au maximum les charges fédérales.

Le fonctionnement du S.D.G.C. doit s'intégrer dans un cadre financier qui doit le soumettre aux règles d'amortissement.

LE 2^{ème} S.D.G.C. DE L'AUDE :

Sans préjuger de l'intérêt évident du 1er S.D.G.C., il faut prévoir dès 2010, la recherche de moyens financiers nécessaires à la préparation du Schéma N°2. Il n'est pas sûr, en effet, que les aides Européennes soient aussi importantes qu'elles ont été pour le 1er document.